

KANTON WALLIS

Le chômage en Valais

RAPPORT ANNUEL 2013



Marché du travail Service public de l'emploi Mesures du marché du travail Main-d'œuvre étrangère

Table des matières

2013 -	Des signes conjoncturels positifs	5
1. Le	marché du travail valaisan en 2013	6
1.1.	Évolution de la conjoncture	6
1.2	Évolution du chômage	
1.3.	Évolution de la main-d'œuvre étrangère	7
1.4	Évolution du travail intérimaire	
1.5.	Évolution de l'emploi	9
1.6.	Perspectives 2014	9
2. Off	fices régionaux de placement	10
2.1.	Résultats 2013 des ORP	10
2.2.	Prestations des ORP	10
2.3.	Formation du personnel des ORP	12
3. Me	sures du marché du travail	12
3.1.	Offre de mesures du marché du travail	13
3.2.	Mesures cantonales	14
3.3	Projet AFOTEC	14
3.4	VSlink	14
4. Co	llaboration interinstitutionnelle	15
5. Ob	servatoire valaisan de l'emploi	16
6. Pre	estations spécifiques	17
6.1.	Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries	17
6.2	Contentieux	
7. Dé	penses et financements	18
7.1	Effectif du personnel	18
7.2	Dépenses et financements	19

8. P	ublications	21
8.1	La situation sur le marché du travail en Valais	21
8.2.	Communiqués pour les médias	21
8.3	Conférence de presse	21
8.4	Autres publications	21
9. A	dresses utiles	21
10. D	Définitions et abréviations	22

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes

2013 - Des signes conjoncturels positifs

L'économie suisse et l'économie valaisanne ont traversé une phase de ralentissement en 2012. Cette tendance s'est maintenue durant la première moitié de l'année 2013. Une reprise conjoncturelle s'est ensuite amorcée lentement dans la deuxième moitié de l'année. Un certain nombre de signes laissent entrevoir une amélioration de la conjoncture en 2014, aussi bien en Suisse qu'en Valais. Étant donné que le marché du travail réagit toujours avec un certain décalage aux fluctuations de l'économie, l'embellie conjoncturelle ressentie en 2013 n'a pas encore déployé ses effets sur les statistiques du chômage. C'est pourquoi le taux de chômage valaisan a augmenté de 0.5 point à 4% en 2013.

Pour 2014, nous tablons sur une baisse du taux chômage de 0.2 point à 3.8% en Valais. Il faut toutefois rester prudent, car un certain nombre de facteurs peuvent influencer ces prévisions de manière positive ou négative.

En premier lieu, la conjoncture internationale, qui est et reste instable. Les risques sont liés :

- aux impacts de la crise de la dette publique et aux échecs des réformes des grandes puissances économiques (UE, USA et Japon),
- à la compétitivité des pays en crise (Pays en crise de la zone Euro),
- à la politique monétaire des banques nationales (évolution de la valeur et des taux d'intérêt des devises de référence) et
- à l'instabilité des économies nationales des pays émergents.

En deuxième lieu des **thèmes nationaux**, qui peuvent également avoir un impact sur l'économie et l'emploi, pas forcément dans l'immédiat, mais plutôt sur le moyen terme.

On peut citer la **Lex Weber** (dont la loi d'application n'est pas encore disponible), mais également l'acceptation de l'**initiative sur l'immigration de masse** et l'initiative **Ecopop**.

Il est important d'anticiper les défis qui nous attendent, car c'est la meilleure manière de les maîtriser.

Pour terminer, je souhaite remercier toutes les personnes qui se sont engagées d'une manière ou d'une autre en faveur des demandeurs d'emploi.

Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)

1. Le marché du travail valaisan en 2013

Le chômage a augmenté en 2013, aussi bien en Valais (taux de 4%, +0.5 pt) qu'en Suisse (taux de 3.2%, +0.3 pt). Le marché du travail a ressenti les effets du ralentissement conjoncturel observé en 2012. Les experts prévoient une embellie conjoncturelle pour 2014 avec un taux de chômage qui devrait diminuer à 3.8% en Valais et à 2.3% en Suisse.

1.1. Évolution de la conjoncture

Le PIB valaisan a progressé de 0.7% en 2013.

Le PIB suisse a augmenté de 2% en 2013.

Une embellie de la conjoncture cantonale a été ressentie en deuxième moitié d'année.

La construction, qui a stagné en 2013, semble être arrivée au terme de sa période d'expansion. Selon la Banque Cantonale Valaisanne, le PIB valaisan a augmenté de 0.7% en 2013 par rapport à l'année précédente. La croissance de l'économie cantonale est ainsi plus faible que la moyenne suisse qui est de 2%. Le ralentissement conjoncturel global de ces dernières années, qui a fait suite à la crise financière, ainsi que le rétablissement conjoncturel qui n'a débuté que dans la deuxième moitié de l'année, ont entraîné une évolution plutôt faible de l'économie cantonale. Les raisons principales en sont la réorientation en cours du tourisme valaisan et les perspectives réservées de l'industrie pharmaco-chimique, qui est très importante pour l'économie cantonale.

Dans le tourisme, la tendance ne s'est pas encore inversée, d'une part en raison d'un taux de change EUR/CHF peu attractif et d'autre part en raison d'une reprise économique qui se fait attendre en Europe. L'industrie pharmaco-chimique a exercé une influence négative sur la croissance en raison d'importantes réductions d'effectifs.

La construction, qui a été le moteur de la croissance cantonale ces dernières années, semble être arrivée au terme d'une période d'expansion. Elle a stagné en 2013 en raison des incertitudes liées à la mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires et à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et n'a donc plus pu exercer un effet amortisseur sur l'évolution de l'économie et de l'emploi du canton.

1.2 Évolution du chômage

	Taux de c	hômage	Nombre moyen de chômeurs				
	2013 Diff. 12-13		2013	Diff. 12-13	Diff. en %		
Suisse	3.2%	+0.3 pt	136'524	+10'930	+8.7%		
Valais	4.0%	+0.5 pt	6'553	+858	+15.1%		
Haut-Valais	2.1%	+0.4 pt	866	+157	+22.1%		
Valais Central	5.0%	+0.6 pt	3'065	+389	+14.5%		
Bas-Valais	4.5%	+0.6 pt	2'622	+312	+13.5%		

Évolution du chômage en Suisse et en Valais

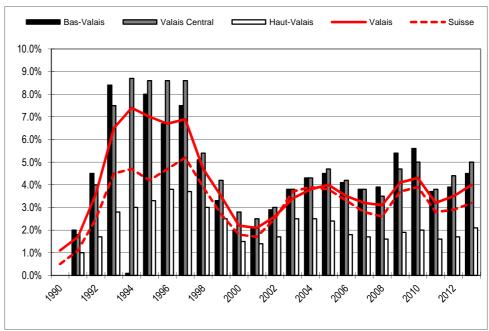
	Nombre moyen de chômeurs					
	2013 Diff. 12-					
Construction	1'277	192	+17.7%			
Hôtellerie-restauration	1'024	85	+9.1%			
Agriculture	434	37	+9.3%			

Évolution du chômage dans les principaux groupes de professions saisonnières en Valais

En 2013, le taux de chômage moyen a augmenté à 4% (+0.5 point) en Valais. Il s'est maintenu pendant toute l'année à un niveau supérieur à l'année précédente. Le chômage a progressé dans les trois régions du Canton : il atteint 2.1% (+0.4 pt) dans le Haut-Valais, 5% (+0.6 pt) dans le Valais Central et 4.5% (+0.6 pt) dans le Bas-Valais. Quant au taux de chômage suisse, il a progressé à 3.2% (+0.3 pt).

Le nombre moyen de chômeurs par mois est passé de 5'695 à 6'553 (+858 ou +15%). Le nombre le plus élevé a été atteint en janvier avec 9'002 chômeurs et le nombre le plus faible en juillet avec 5'096 chômeurs. La différence entre les deux extrêmes (3'906) est très élevée en raison des fluctuations saisonnières d'activité dans la construction, le tourisme et l'agriculture.

Le taux de chômage suisse a atteint 3.2% (+0.3 pt) en 2013. Le taux de chômage valaisan a atteint 4% (+0.5 pt) en 2013. Les fluctuations saisonnières restent importantes.



Évolution du taux de chômage en Valais et en Suisse 1990-2013

1.3. Évolution de la main-d'œuvre étrangère

Recrutement dans I'UE (CE 25 / AELE)¹

Activité auprès d'un employeur suisse	2013	2012	Diff. 12-13
Annonces (activités < 3 mois)	6'356	6'270	+86

Annonces en faveur des ressortissants de l'UE 25 / AELE

Les ressortissants des pays de l'UE 25 et de l'AELE bénéficient d'une liberté totale de circulation en Suisse. Conformément à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu entre la Suisse et l'Union européenne (UE), les ressortissants de l'UE 25 bénéficient d'une liberté totale de circulation. Une réglementation similaire est valable pour les ressortissants des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Pour une durée d'activité inférieure à trois mois, seule une annonce auprès de l'autorité compétente est nécessaire.

Recrutement dans les nouveaux États de l'UE (Bulgarie et Roumanie)

Activité auprès d'un employeur suisse	2013	2012	Diff. 12-13
Autorisations de courte durée (<12 mois, permis L)	253	235	+18
Autorisations de séjour (5 ans, permis B)	9	8	+1

Autorisations de travail en faveur des ressortissants bulgares et roumains

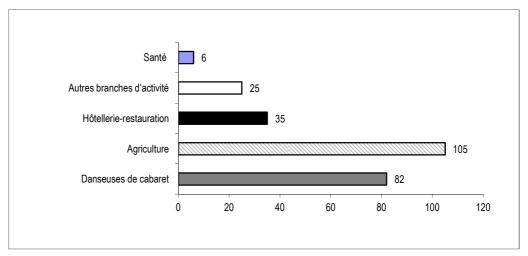
Seules la Bulgarie et la Roumanie restent soumises à la priorité de la main-d'œuvre indigène.

La politique d'attribution des permis pratiquée par le SICT vise à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan. Seuls deux pays (la Bulgarie et la Roumanie) restent soumis à la priorité de la main-d'œuvre indigène. Cette priorité limite les attributions et l'augmentation des recrutements. Quant à la Croatie, si elle est membre de l'UE depuis le 1^{er} juillet 2013, aucun accord de libre circulation n'a été signé avec elle.

La clause de sauvegarde introduite par le Conseil Fédéral le 1^{er} mai 2012 concernant l'attribution des autorisations de séjour (permis B) a eu peu d'effets sur les attributions de permis pour les ressortissants bulgares et roumains.

La politique d'attribution actuelle du SICT reste fidèle à sa mission première, qui est de répondre au mieux à la demande de main-d'œuvre du marché du travail valaisan.

La majorité des permis sont délivrés en faveur de l'agriculture et des danseuses de cabaret.



Autorisations pour ressortissants bulgares et roumains : répartition par branches

Recrutement dans les pays tiers

Activité auprès d'un employeur suisse	2013	2012	Diff. 12-13
Autorisations de moins de 4 mois	89	97	-8
Autorisations de courte durée contingentées	53	59	-6
Autorisations à l'année	30	42	-12

Autorisations de travail en faveur de ressortissants des pays tiers

En ce qui concerne les États non membres de l'UE ou de l'AELE, seule la main-d'œuvre hautement qualifiée, non disponible sur le marché du travail suisse et européen, est admise dans une mesure restreinte. Le Conseil fédéral fixe les contingents annuels pour cette catégorie de travailleurs. Compte tenu du nombre restreint d'autorisations à disposition, une politique d'attribution adaptée aux besoins de l'économie valaisanne continue à être appliquée.

Recrutement dans le domaine de l'asile

Activité auprès d'un employeur suisse	2013	2012	Diff. 12-13
Autorisations dans le domaine de l'asile	497	512	-15

Autorisations de travail dans le domaine de l'asile

Dans la mesure où les conditions sur le marché du travail et la situation économique le permettent, les requérants d'asile peuvent obtenir une autorisation de travail (au terme d'un délai d'attente). Par contre, les personnes admises à titre provisoire bénéficient du même traitement que les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour, c'est-à-dire un accès facilité au marché du travail sous réserve du respect des conditions salariales en usage.

Le nombre d'autorisations en faveur de personnes du domaine de l'asile a diminué. Les activités domestiques, l'agriculture et l'hôtellerie-restauration de montagne restent les principaux pourvoyeurs d'emplois dans ce domaine.

1.4 Évolution du travail intérimaire

Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et / ou la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et / ou de location de services situées en Valais.

Le recours au travail intérimaire a progressé en 2013, après le léger recul enregistré en 2012. Ce résultat confirme l'amélioration de la situation économique amorcée dans la deuxième moitié de l'année. En période de reprise, les entreprises de travail intérimaire sont en effet en mesure de mettre rapidement à disposition des collaborateurs qui peuvent être engagés immédiatement par les entreprises.

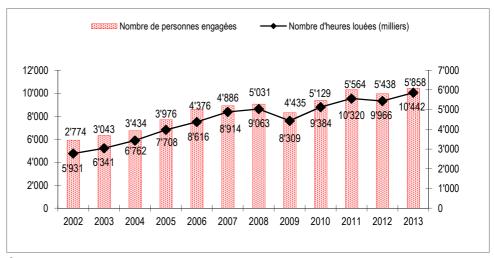
non membres de l'UE, seuls les travailleurs qualifiés, non disponibles sur le marché du travail valaisan peuvent bénéficier d'une autorisation de travail.

Concernant les pays

d'autorisations accordées aux requérants d'asile a légèrement reculé.

Le nombre

Le recours au travail intérimaire a progressé en 2013, confirmant ainsi la reprise économique.



Évolution du travail intérimaire en Valais

1.5. Évolution de l'emploi (Source : baromètre de l'emploi OFS du 27.02.14)

Le nombre d'emplois a progressé de 1% en Suisse en 2013. Selon le baromètre de l'emploi de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre d'emplois a progressé de 1% à 4.19 millions au 4ème trimestre 2013 en Suisse par rapport au même trimestre de l'année dernière. La région lémanique, à laquelle appartient le Valais, a enregistré une hausse de l'emploi de 1.4% pour la même période.

Sur le plan suisse, l'emploi a légèrement augmenté dans le secteur secondaire (+0.4%) et a progressé plus fortement dans le secteur tertiaire (+1.2%). L'évolution est contrastée dans le secteur secondaire, puisque l'emploi a reculé dans l'industrie (-0.1%), alors qu'il a augmenté de 1.3% dans la construction. Dans le tertiaire, la progression la plus forte de l'emploi a été enregistrée dans la branche de l'enseignement (+2.8%), suivie par les services aux entreprises (+2.3%).

L'indice des places vacantes a progressé en 2013 (+7.9%). Le nombre de places vacantes a progressé dans le secteur secondaire (+7.3%) et dans le tertiaire (+8.1%).

1.6. Perspectives 2014 (Source : prévisions conjoncturelles du SECO, 18.03.2014)

Prévisions conjoncturelles

Selon le groupe d'experts de la Confédération, la Suisse a enregistré une hausse du PIB de 2% en 2013. La reprise conjoncturelle devrait se poursuivre dans les mois à venir, principalement grâce à la demande intérieure. Celle-ci devrait rester forte et continuer à soutenir la croissance. Après avoir souffert de la conjoncture internationale difficile, le volume des exportations de marchandises est en reprise depuis l'automne 2013, notamment grâce aux impulsions positives provenant des marchés nord-américain et européen. Selon le groupe d'experts, la croissance du PIB devrait s'accélérer pour atteindre 2.2 % en 2014 et 2.7 % en 2015 en Suisse.

Ces prévisions positives dépendent toutefois de la situation internationale. Malgré l'amélioration conjoncturelle ressentie depuis plusieurs trimestres, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe, de nombreux facteurs de risque subsistent. L'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse, le 9 février 2014, fait peser de nombreuses incertitudes sur les relations entre la Suisse et l'Europe. En Europe, certaines tensions (endettement public élevé, chômage élevé) pourraient se raviver si les incertitudes réapparaissent sur les marchés financiers. D'autre part, la situation géopolitique internationale présente des risques de conflit, qui sont encore difficiles à évaluer

Prévisions pour le marché du travail

Avec l'amélioration de la conjoncture, les perspectives pour le marché du travail sont plutôt favorables. Le taux de chômage devrait reculer à 3.1% (-0.1 pt) en 2014 et à 2.8% (-0.3 pt) en 2015 en Suisse. Concernant le Valais, l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) table sur un taux de chômage de 3.8% pour 2014, en recul de 0.2 point par rapport à 2013.

La Suisse a enregistré une hausse du PIB de 2% en 2013.

La reprise conjoncturelle devrait se poursuivre, principalement grâce à la demande intérieure, qui reste forte

La croissance du PIB devrait atteindre 2.2% en 2014.

En 2014, le taux de chômage devrait reculer à 3.1% (-0.1 pt) en Suisse et à 3.8% (-0.2 pt) en Valais.

2. Offices régionaux de placement

L'objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d'emploi en vue d'un retour durable sur le premier marché du travail. Dans cette optique, une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises pour ce qui concerne le recrutement de personnel.

2.1. Résultats 2013 des ORP

	Indica Nbre mo jours ind	oyen de	Entro chôm	ateur 2 ées au age de durée (%)	Indicat Arrivées de droi	en fin	Indicateur 4 Réinscriptions (%)		
	2013 2012		2013	2012	2013	2012	2013	2012	
Monthey-St-Maurice	134.3	131.7	17.5	15.6	17.9	17.8	5.8	6.5	
Martigny	118.7	115.3	8.8	9.7	14.2	13.6	5.3	5.3	
Sion	126.2	120.3	14	14.6	17.6	14.4	5.6	6.0	
Sierre	122	116	11.8	10.5	15.3	13.2	6.6	7.2	
Haut-VS	90.9	83.7	4	3.8	8	6.1	5.7	5.4	
Valais	118.5	112.3	11.1	10.7	14.6	13	5.7	5.9	
Suisse	149.7	147	19.8	19	20.4	18.5	4.1	4.6	

Indicateurs de résultats (données brutes) selon les régions 2012-2013

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage s'est affirmé une nouvelle fois en 2013 comme l'un des plus efficaces de Suisse sur la base des quatre indicateurs de résultat mesurés par le SECO.

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage s'est affirmé une nouvelle fois en 2013 comme l'un des plus efficaces de Suisse sur la base des quatre indicateurs de résultats mesurés par le SECO. Les résultats du Valais sont meilleurs que la moyenne suisse pour les trois premiers indicateurs :

- la durée moyenne du chômage, c'est-à-dire le nombre moyen de jours indemnisés;
- le pourcentage d'entrées au chômage de longue durée ;
- le pourcentage d'arrivées en fin de droits.

Ils sont par contre moins bons pour le quatrième indicateur :

le pourcentage de réinscriptions au chômage reste plus élevé qu'en moyenne suisse, principalement en raison du nombre élevé de réinscriptions liées aux variations saisonnières d'activité dans les branches du tourisme, de la construction et de l'agriculture et ce, principalement dans les régions du Haut-Valais, Sierre, Sion et Martigny. Les entreprises de ces branches engagent en effet régulièrement des travailleurs sur la base de contrats de travail de durée déterminée et souvent de courte durée.

Etude du SECO sur l'efficacité des ORP

Deux ORP valaisans ont été sollicités pour participer à une étude mandatée par le SECO sur l'« analyse détaillée des processus d'entreprise, des compétences et des systèmes d'incitation et de gestion » de 14 ORP suisses. Elle conclut que la concurrence entre ORP, voulue par le SECO lors de la mise en œuvre du pilotage par les résultats, a poussé les ORP à améliorer constamment leurs prestations et à rester compétitifs. A noter que les deux ORP valaisans retenus pour cette étude figurent parmi les sept ORP considérés comme des « modèles ».

2.2. Prestations des ORP

Prestations pour les demandeurs d'emploi

	2013	2012	2011	2010	2009
Valais	128.4	117.9	105.2	113.3	114.6
Suisse	108.3	102.8	94.4	103.6	109.9

Moyenne annuelle de dossiers par conseiller en personnel

La moyenne annuelle du nombre de dossiers par conseiller était de 128.4 en Valais contre 108.3 en moyenne suisse en 2013. La moyenne annuelle de dossiers par conseiller en personnel se maintient à un niveau plus élevé que la moyenne suisse. Ce chiffre est en augmentation, alors même que les dossiers deviennent de plus en plus complexes. Les personnes suivies par les conseillers présentent en effet souvent des problématiques multiples demandant un investissement en temps important et nécessitant l'intervention de plusieurs assurances sociales. Les conseillers sont également souvent confrontés à des personnes peu ou pas qualifiées, ainsi qu'à des personnes employées sur la base de contrats saisonniers, qui sont souvent des emplois précaires.

Inscriptions au chômage

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total 2013	Diff 12-13
Monthey-St-Mce	319	182	186	225	211	178	231	201	243	222	241	331	2'770	+168
Martigny	616	330	242	388	313	265	285	298	345	340	630	1'255	5'307	+558
Sion	593	293	304	422	328	319	350	432	372	441	601	1'009	5'464	+694
Sierre	380	185	215	370	216	196	199	186	287	297	318	617	3'466	+161
Ht-Valais	356	161	223	489	264	199	206	207	339	500	464	753	4'161	+365
Total	2'264	1'151	1'170	1'894	1'332	1'157	1'271	1'324	1'586	1'800	2'254	3'965	21'168	+1'946

Évolution mensuelle des inscriptions par ORP en 2013

Le nombre d'inscriptions au chômage a augmenté de 11% en 2013 en raison de la hausse du chômage. Le nombre d'inscriptions au chômage a augmenté en 2013 (+1'946 ou +11%) en raison de la hausse du chômage enregistrée cette même année. Les variations restent importantes entre le mois où le nombre d'inscriptions est le plus faible (février avec 1'151 inscriptions) et celui où il est le plus élevé (décembre avec 3'965 inscriptions) en raison de la saisonnalité de l'activité dans certains secteurs.

Entretiens de conseil et de suivi

	2013	2012	Diff. 2012-2013
Entretiens de conseil et de suivi	79'132	76'535	+2'597

Nombre d'entretiens de conseil et de suivi menés dans les ORP

Le nombre d'entretiens de conseil et de suivi menés dans les ORP a augmenté de 3.4% en 2013. Le nombre d'entretiens de conseil et de suivi menés dans les ORP valaisans a légèrement augmenté en 2013 (+3.4%), alors que le nombre de chômeurs a augmenté de 15%. On peut expliquer cet écart notamment par le fait que les personnes travaillant dans des emplois saisonniers sont plutôt invitées à des entretiens de suivi collectifs qu'à des entretiens individuels.

Journées d'information

	Ht-Valais	Sierre	Sion	Martigny	Monthey- St-Mce	Total 2013	Diff 12-13
Participants	995	1'168	1'748	1'426	808	6'145	+44

Participants aux journées d'information en 2013

Le nombre de participants aux journées d'information a légèrement augmenté en 2013. Le nombre de participants aux journées d'information organisées dans les ORP a légèrement augmenté en 2013. Ces journées d'information sont destinées aux nouveaux demandeurs d'emploi. Les personnes qui ont déjà été suivies par un ORP durant les trois dernières années ne sont pas reconvoquées à une journée d'information.

Les journées spécifiques destinées aux demandeurs d'emploi saisonniers, en situation de chômage de courte durée et provenant des branches du bâtiment ou de l'hôtellerie-restauration, ne sont pas comptées dans cette statistique.

Prestations pour les employeurs

	2013	2012	Diff. 2012-2013
Acquisition de places vacantes	3'985	4'534	+549
Placements et assignations à des gains intermédiaires	1'389	1'369	-20

Prestations pour les employeurs

Le projet « Contacts entreprises »

L'objectif du groupe des « répondants entreprises » est de favoriser le placement en entreprise des personnes en recherche d'emploi.

Constitué en 2012, le groupe des « répondants entreprises » a comme objectif de favoriser le placement en entreprise des personnes en recherche d'emploi. En 2013, le groupe a mis l'accent sur l'amélioration des procédures de travail relatives à la gestion des places vacantes et à la main-d'œuvre étrangère. Il a également renouvelé les conventions avec les agences de placement temporaire, renforçant ainsi le partenariat entre les ORP et les agences de placement.

Les ORP sont des interlocuteurs importants pour les entreprises de la région.

Collaborations ORP - employeurs

Les ORP sont des interlocuteurs importants pour les entreprises de la région. Ils continuent à développer les contacts aussi bien avec les grandes qu'avec les petites entreprises. Pour ces dernières notamment, ils sont un relais important pour la recherche de personnel et pour la transmission d'informations relatives au chômage.

En 2013, les ORP ont collaboré avec plusieurs entreprises dans le cadre de restructurations ou de faillites. Les personnes menacées de chômage ont été prises en charge dans des délais très courts, elles ont bénéficié de journées d'information adaptées à leurs besoins, ainsi que de mesures de réinsertion adéquates. Une partie d'entre elles ont retrouvé un emploi et n'ont donc pas eu besoin de s'inscrire au chômage.

Les ORP sont également actifs lors d'ouvertures de nouvelles entreprises. Après avoir défini les besoins, ils sélectionnent des candidats et les proposent aux employeurs. Cette collaboration débouche régulièrement sur l'engagement de personnes qui étaient précédemment au chômage.

Formation du personnel des ORP

Formation des conseillers en personnel

La formation continue joue un rôle essentiel dans le maintien et le développement des connaissances et des compétences professionnelles des collaborateurs.

Les ORP valaisans satisfont aux exigences de l'Association des offices suisses du travail (AOST) en matière de qualification des conseillers en personnel. En effet, plus de 80% des conseillers actifs en Valais sont au bénéfice du brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines ou ont obtenu une équivalence. Cette formation, en cours de révision, revêtira une nouvelle forme dès 2016. Un groupe de travail au niveau national, dans lequel figure un représentant du canton du Valais, planche actuellement sur le contenu et les modalités de la spécialisation en placement public de cette nouvelle mouture du brevet de spécialiste en ressources humaines.

Les conseillers en personnel suivent également des formations internes qui leur permettent d'être constamment au courant des principales évolutions sur le plan juridique ou législatif ainsi que dans le domaine du dispositif de réinsertion.

Quant aux nouveaux conseillers en personnel engagés durant l'année, ils suivent une formation de base cantonale, ainsi qu'une formation de base intercantonale sur le plan romand pour les candidats francophones.

2.3.

La formation continue joue un rôle essentiel dans le maintien et le développement des connaissances et compétences professionnelles.

80% des conseillers actifs en Valais sont au bénéfice du brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines ou ont obtenu une équivalence

Mesures du marché du travail 3.

Le nombre de mesures fédérales du marché du travail (MMT) a augmenté en 2013. La tendance s'est, par contre, inscrite à la baisse pour les contrats cantonaux d'insertion professionnelle (CIP). Les mesures prises en vue de la révision de la loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC) - notamment la réduction de la durée maximum des CIP - expliquent ce recul.

Le nombre de jours de participation à une mesure fédérale de réinsertion a progressé de 8.5% en 2013.

Le nombre de jours de participation à une mesure du marché du travail (MMT) de l'Assurancechômage (AC) a progressé à 336'389 jours (+8.5% ou +28'425 jours) en 2013. Cette hausse suit la même tendance que le nombre d'inscriptions auprès des ORP valaisans. Grâce à leur participation à ces mesures, 10'295 personnes (+600) ont bénéficié d'un soutien pour préparer leur retour sur le premier marché du travail.

	2013	2012	2011	Diff 12-13
Mesures fédérales	Jours	Jours	Jours	
Cours	87'127	84'385	77'980	+2'742
Entreprises de pratique commerciale	12'001	10'795	8'750	+1'206
Stages de formation	14'156	13'767	12'776	+389
Programmes d'emploi temporaire	133'798	110'865	115'154	+22'933
Semestres de motivation	45'568	47'153	45'845	-1'585
Stages professionnels	6'121	5'721	3'520	+400
Allocations d'initiation au travail	23'699	20'633	18'493	+3'066
Allocations de formation	4'198	4'858	2'929	-660
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	6'061	5'370	8'044	+ 691
Soutien d'une activité indépendante	3'660	4'297	4'552	-637
Mesures cantonales	Déci-	Déci-	Déci-	
	sions	sions	sions	
Contrats d'insertion professionnelle	520	592	653	-72
Allocations cantonales d'initiation au travail	28	22	19	+6
Contributions cant. aux frais de déplacement et de séjour	13	9	7	+4
Cours pour personnes en fin de droit	30	31	21	-1

Statistiques des mesures du marché du travail (MMT)

L'information et la formation des conseillers en personnel ont permis une utilisation optimale des mesures. L'offre est continuellement adaptée aux mutations du marché du travail, ainsi qu'aux modifications des profils des demandeurs d'emploi.

Le plafond accordé par le SECO pour le financement des MMT a été respecté.

3.1. Offre de mesures du marché du travail

Les mesures fédérales de réinsertions ont connu un bon taux d'occupation en 2013. La forte utilisation des mesures, observée à la fin 2012, s'est confirmée en 2013. Les structures mises en place dans le cadre du dispositif cantonal ont connu un très bon taux d'occupation : +17% de jours de participation aux programmes d'emploi temporaire et +4% pour les mesures de formation.

Une formation sur la nouvelle philosophie des mesures a été proposée aux conseillers en personnel. La mise en œuvre de la stratégie de réinsertion et la concentration des efforts en matière d'aide à la réinsertion sur des publics-cibles précis, notamment les personnes menacées de chômage de longue durée, se sont poursuivies en 2013. A cet effet, une formation a été proposée aux conseillers afin de renforcer leur vision générale du dispositif de mesures, élargir leur pratique en matière d'utilisation des mesures et partager le vécu de situations problématiques.

L'échange avec les autres cantons est régulier et l'utilisation commune des mesures pour des groupes spécifiques de demandeurs d'emploi (cadres, spécialistes) est constamment étoffée.

Mesures de formation

Deux nouveaux ateliers de formation sont proposés aux demandeurs d'emploi peu qualifiés. Le dispositif de mesures de formation s'est enrichi de deux ateliers de méthodologie de recherche d'emploi destinés à des demandeurs d'emploi non francophones et peu qualifiés :

- le Club saisonnier de l'Aforem, qui propose un accompagnement à la rédaction du CV;
- l'Atelier+ de l'OSEO, qui assure un coaching individuel dans la pratique des recherches d'emploi.

Testées en automne 2013, les deux mesures ont été bien accueillies. Elles répondent à un réel besoin et sont désormais intégrées dans le catalogue de cours pour les demandeurs d'emploi.

Programmes d'emploi temporaire

L'évaluation pratique de l'employabilité revêt une importance toujours plus grande.

La hausse de fréquentation des programmes d'emploi temporaire (PET) a pu être absorbée grâce à l'optimisation de l'utilisation de l'offre existante et au recul important du nombre de contrats d'insertion professionnelle (CIP) enregistré dans la deuxième partie de l'année.

L'évaluation pratique de l'employabilité revêt une importance toujours plus grande, à côté de la qualification des participants par le travail. La plupart des organisateurs disposent à cet effet de postes dans le premier marché du travail pour placer leurs participants. Les programmes d'emploi

Les Services de contrôle internes (SCI) des organisateurs ont constitué un point fort du travail de la LMMT. temporaire ont également bénéficié des travaux préparatoires liés à l'introduction des mesures de qualification dans le cadre de la révision de la LEMC.

Les Services de contrôle interne (SCI) des organisateurs de PET ont constitué l'un des points forts du travail dans le cadre des programmes d'emploi temporaire. Les collaborateurs de la LMMT ont examiné auprès de chacun des organisateurs si leur SCI correspondait aux directives du SECO. Les résultats sont bons pour la plupart des organisateurs.

Semestres de motivation

La progression continuelle de la participation aux semestres de motivation a pu être endiquée en 2013. La progression continuelle enregistrée ces dernières années par les semestres de motivation, malgré une augmentation de l'offre de places de formation, a pu être endiguée en 2013.

L'accent est mis dorénavant sur les personnes qui ont droit aux indemnités de l'AC. Le nombre de participants sans droit à ces prestations a été réduit au niveau suisse, notamment pour des raisons financières (50% des coûts sont pris en charge par le Fonds cantonal pour l'emploi).

3.2. Mesures cantonales

Le nombre d'allocations cantonales d'initiation au travail a continué à augmenter. Le nombre d'allocations cantonales d'initiation au travail (AITc) a continué à augmenter. Cette mesure est souvent privilégiée, car elle implique toujours la conclusion d'un contrat de travail.

Les expériences réalisées en 2012 en matière d'évaluation de l'employabilité ont été élargies en 2013 parallèlement aux travaux préparatoires en vue de l'introduction de la nouvelle LEMC. En prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, les organisateurs susceptibles d'accueillir des participants en programme de qualification (PQF) ont été formés au bilan d'employabilité, qui pourra également être proposé aux participants aux programmes d'emploi temporaire. Cette démarche confirme le principe fondamental de la priorité à la réinsertion dont s'inspire le dispositif valaisan d'aide aux demandeurs d'emploi et la volonté du Service de tout mettre en œuvre pour éviter le recours à l'aide sociale de personnes aptes au placement.

En vue de l'entrée en vigueur de la LEMC révisée, la durée maximale de participation à un contrat d'insertion professionnelle (CIP) a été réduite à 6 mois. L'expérience montre en effet qu'une durée supérieure à 6 mois apporte peu en termes de réinsertion professionnelle.

3.3 Projet AFOTEC

Le projet AFOTEC, destiné à des jeunes qui ont des difficultés à répondre aux exigences liées à la formation professionnelle.

Grâce à des cours de renforcement, le projet permet d'améliorer le cursus de la formation professionnelle. Une partie des jeunes connaissent toujours plus souvent de grandes difficultés à répondre aux exigences imposées durant la période de la formation professionnelle de base. Le projet AFO-TEC est le résultat d'une collaboration entre la Werner-Siemens Stiftung, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) valaisan par le biais du SICT, et les associations professionnelles. Ce projet est basé sur des cours de renforcement dans le domaine de l'électricité, de la mécanique générale et de la mécanique automobile. Il vise l'amélioration du cursus de formation professionnelle. Les jeunes ayant débuté une formation dans ces domaines pourront ainsi bénéficier :

- d'un soutien dans l'apprentissage,
- · d'un renforcement des connaissances,
- d'un perfectionnement des compétences,
- de la découverte de nouveaux domaines.

Dans le même temps, ce projet a permis d'équiper les ateliers de nouvelles technologies afin de répondre aux diverses sollicitations de la formation professionnelle dans ces domaines.

3.4 VSlink

VSlink continue à se développer. Le nombre d'entreprises membres a progressé de 10% en 2013. Une année après avoir renouvelé son identité graphique, VSlink a continué à travailler à son objectif d'améliorer la transparence du marché du travail valaisan. Le nombre d'entreprises membres a atteint 240 (+10%) à la fin 2013. Les profils des candidats ont été actualisés, et VSlink a enregistré 300 nouvelles inscriptions en 2013. L'envoi d'une newsletter hebdomadaire répertoriant les postes hautement qualifiés disponibles auprès des entreprises membres, a permis d'augmenter de manière significative le nombre de visites sur le site internet. VSlink se profile comme un outil efficace et reconnu, destiné également aux personnes en recherche d'emploi.

4. Collaboration interinstitutionnelle

La collaboration interinstitutionnelle (CII) est entrée dans sa phase de consolidation en 2013. Son organisation est en adéquation avec les priorités définies sur le plan national. 128 situations ont été annoncées en 2013, soit 30% de plus qu'en 2012.

La CII entre dans sa phase de consolidation

La CII est entrée en phase de consolidation en 2013.

La CII est entrée dans sa phase de consolidation en 2013. Les organes décisionnels de la CII et le bureau ont poursuivi leurs réflexions sur le concept de la CII, son développement et son pilotage. Il convient de souligner la volonté de collaborer et l'engagement des différents partenaires institutionnels impliqués dans le projet CII.

D'une manière générale, l'organisation de la CII Valais est en adéquation avec les priorités définies au niveau national visant à résoudre les questions qui subsistent en termes d'interfaces dans le système de la sécurité sociale et à régler les problèmes de compétence entre les différentes institutions partenaires. Les démarches, initiées en 2013 qui se poursuivent en 2014 en vue d'optimiser la CII informelle ou bilatérale, sont conformes aux recommandations mentionnées dans l'étude sur « les formes de la CII en Suisse » où l'on propose d'inscrire toutes les formes de collaboration dans le plan cantonal de la CII.

128 situations ont été annoncées au bureau de la CII en 2013, soit une augmentation de 30% en une année. Du côté de la CII formelle ou complexe, les responsables sont conscients des facteurs de succès et de risques. 128 situations ont été annoncées au bureau CII, soit une augmentation de 30% par rapport à l'année dernière. Sensibilisé aux remarques des collaborateurs terrain à propos du fait que la mise en œuvre de cette CII entraîne plus de travail de coordination et d'administration, le Bureau CII a allégé les procédés d'annonces de cas pour écarter autant que possible les obstacles à leur communication. Toutefois, et malgré ces nouvelles facilitations, les annonces de situations se font trop tardivement, la CII étant toujours perçue comme l'ultime solution en matière de réinsertion.

La mesure Table Ronde (TRO)

L'évolution et l'importance prises par la mesure Table Ronde (TRO) dans toutes les régions ont amené le Bureau CII à revoir progressivement le but initialement fixé, à savoir la détermination de la prise en charge la plus adéquate. Lorsque les limitations fonctionnelles en lien avec l'état de santé du bénéficiaire sont claires, mais qu'une collaboration multilatérale est souhaitable en raison de la complexité des problématiques, l'encadrement organisé et contraignant proposé par les nouvelles TRO apporte une réelle plus-value dans le processus de réinsertion. Cette adaptation, ou en d'autres termes, cette flexibilité dans la forme même des mesures est pertinente quand il s'agit de cas multirisques qui sont muables par définition.

Mesure décloisonnement LIAS-LEMC

La mesure décloisonnement LIAS-LEMC a été étendue à l'ensemble du canton en 2013. La mesure décloisonnement LIAS-LEMC, qui relève de l'Assurance-chômage (AC) et de l'Action sociale (AS), a été étendue à l'ensemble du canton en 2013. Elle doit entrer dans une phase active de mise en œuvre. Pour ce faire, les directions doivent encourager et soutenir les tandems qui peuvent, grâce à cet outil, effectuer un coaching intensif, fort prometteur en termes de réinsertion. Encore en phase d'éveil, la CII jeunes devra, quant à elle, trouver ses marques en 2014.

5. Observatoire valaisan de l'emploi

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan.

Etudes

Les études réalisées par l'OVE ont pour but d'optimiser et mettre à disposition des instruments permettant de rendre plus efficiente l'activité de placement des ORP. L'Observatoire a réalisé les études suivantes en 2013, dans le but d'optimiser et mettre à disposition des instruments permettant de rendre plus efficiente l'activité de placement des ORP :

- Création d'un nouvel indicateur : « taux de retour à l'emploi des chômeurs et demandeurs d'emplois selon différents critères socio-économiques ». Cet indicateur est obtenu en divisant le nombre de chômeurs désinscrits avec emploi par le nombre total de chômeurs désinscrits. Il a été intégré au tableau de bord, envoyé chaque mois à la direction du SICT, ainsi qu'aux chefs ORP. De plus, le taux de retour à l'emploi pour les professions de la construction est utilisé dans le tableau de monitoring « Construction Lex Weber » transmis trimestriellement au Département.
- « Analyse du chômage du socle dans la construction » : cette étude a été réalisée dans le cadre de la collaboration avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE). Elle regroupe différents niveaux d'analyse. Une fiche des profils socio-économiques des demandeurs d'emploi de la construction a été définie dans un premier temps. Puis, une analyse économique en lien avec les coûts de l'Assurance-chômage de la Suisse, de la Romandie et des cantons romands a été réalisée sous le leadership de l'OVE. Afin de confronter ses conclusions, l'Observatoire a ensuite organisé un brainstorming avec un conseiller en personnel de chaque ORP valaisan, spécialiste de la construction, pour intégrer dans le rapport les expériences du terrain et la manière dont est géré et perçu le chômage saisonnier. Finalement, une comparaison des systèmes de prise en charge (MMT) des chômeurs par canton a aussi été réalisée. Cette étude sera publiée au premier semestre 2014.
- « Enquêtes sur le niveau des salaires dans la boulangerie et les assistantes dentaires » sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne pour les mesures d'accompagnement (CTVS).

Groupes de travail

L'OVE collabore régulièrement avec l'ORTE pour réaliser des études sur le plan romand.

Il réalise des enquêtes sur mandat de la Commission tripartite cantonale pour les mesures d'accompagnement. L'Observatoire valaisan collabore régulièrement avec **l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE)**. Il contribue à la publication trimestrielle d'une plaquette sur les principaux indicateurs du marché du travail des cantons romands. Il a également participé à une enquête auprès des entreprises de nettoyage pour déterminer les profils socio-économiques des demandeurs d'emploi et connaître les attentes des employeurs.

L'Observatoire valaisan a réalisé plusieurs enquêtes sur mandat de la **Commission tripartite** cantonale valaisanne pour les mesures d'accompagnement (CTVS) (travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir) en 2013. Il a également développé une nouvelle méthodologie d'enquête sur le modèle de l'enquête sur les salaires de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces enquêtes permettent une meilleure connaissance du marché du travail et des conditions salariales des branches étudiées. Elles sont un outil de gestion pour le Bureau de la CTVS et ses partenaires.

6. Prestations spécifiques

Les prestations spécifiques du SICT consistent à statuer sur les demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) et d'indemnités intempéries, examiner l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi et traiter les oppositions contre ses propres décisions ou celles des ORP.

6.1. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	Diff
							12-13
Indemnités RHT	4'890	3'345	2'411	5'625	12'966	1'047	+1'373
Indemnités Intempéries	5'524	7'067	3'760	5'815	4'107	2'598	-2'099
Total	10'414	10'412	6173	11'440	17'073	3645	-726
% des indemnités versées par l'AC	4.2%	4.9%	3.4%	5.2%	7.9%	2.3%	

Évolution des paiements RHT et intempéries en milliers de Fr.

Evolution des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT)

Alors que le nombre d'entreprises indemnisées est resté relativement stable, les paiements de l'indemnité en cas de RHT ont fortement augmenté par rapport à 2012. L'indemnisation d'une grande entreprise valaisanne explique ces chiffres qui ne permettent pas de tirer une quelconque conclusion. Toutes les branches économiques ont été touchées, sans que l'une d'elles apparaisse pour autant fragilisée.

L'augmentation des montants versés au titre de la RHT s'explique par l'indemnisation d'une grande entreprise valaisanne.

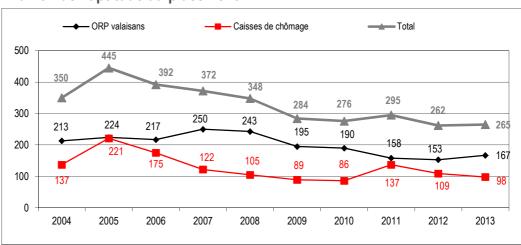
Les montants versés pour les indemnités en cas d'intempéries se situent dans la moyenne d'un hiver normal.

Evolution des indemnités en cas d'intempéries

L'indemnité en cas d'intempéries est influencée par la rigueur de l'hiver. Ainsi, 2013 se situe dans la moyenne d'un hiver normal, d'où une diminution des indemnités par rapport à 2012 dont les mois de février (très froid) et décembre (très enneigé) avaient considérablement influencé le résultat.

6.2 Contentieux

Examen de l'aptitude au placement



Évolution du nombre de cas soumis

265 dossiers ont été soumis à l'examen des conditions de droit. L'aptitude n'a pas été reconnue dans 72% des cas.

Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire.

265 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2013. L'aptitude n'a pas été reconnue dans 72% des cas.

Oppositions

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	12-13
Oppositions déposées	257	209	257	283	317	326	+48
Oppositions traitées	277	224	182	340	315	276	+53
Suspens au 31.12	62	82	97	21	105	109	-20

Évolution du nombre d'oppositions

Le nombre d'oppositions déposées a augmenté en 2013.

La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'en obtenir un nouvel examen avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Elle cherche à décharger les tribunaux. Le SICT traite les oppositions formulées contre ses propres décisions et contre celles des ORP.

	Nombre	%
Sanctions	225	81%
Aptitude au placement	21	8%
RHT / Intempéries	2	1%
Mesures du marché du travail	23	8%
Mesures cantonales	4	1%
Demandes de remise	2	1%
Total	277	100%

Oppositions selon les domaines en 2013

Les oppositions sont principalement dirigées contre les décisions de sanctions prononcées par les ORP. Comme en 2012, les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP, ainsi que contre les décisions d'inaptitude au placement

	Nombre	%
Rejetées	230	83%
Admises, partiellement admises	27	10%
Irrecevables, autres	20	7%
Total	277	100%

Issues des procédures d'opposition en 2013

Le bien-fondé des décisions initiales a dans la grande majeure partie des cas été confirmé par le SICT. Sur 277 oppositions traitées, seules 27 ont été admises ou partiellement admises.

7. Dépenses et financements

Le montant des dépenses affectées au chômage en Valais a progressé à 309 millions en 2013 (+13.7%) en raison de la hausse du chômage enregistrée en 2013 (+15% de chômeurs). L'effectif des personnes engagées dans la lutte contre le chômage a augmenté de 14.5 postes (+4.5%) pendant la même période.

7.1 Effectif du personnel

L'effectif du personnel financé par l'Assurancechômage en Valais se montait à 338.9 postes (+4.5%) en 2013.

Comme le prévoit la LACI, l'effectif du personnel est continuellement adapté à l'évolution du chômage. L'effectif du personnel financé par l'Assurance-chômage en Valais était de 338.9 postes EPT (équivalents plein temps) au 31 décembre 2013 (+14.5 postes ou +4.5%).

L'effectif du SICT a légèrement augmenté. Des nouveaux conseillers en personnel ont en effet été engagés en raison de la hausse du nombre de personnes inscrites auprès des ORP. L'effectif des organisateurs de mesures de réinsertion a été renforcé pour les mêmes raisons.

Comme le prévoit la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Les coûts relatifs au personnel travaillant dans le domaine du chômage, sont entièrement financés par le fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage et ne sont donc pas à la charge des cantons.

Les coûts du personnel affecté au chômage sont entièrement financés par le fonds de compensation de l'assurance-chômage et ne sont donc pas à la charge des cantons.

	Postes 31.12.13	Postes 31.12.12	Postes 31.12.11	Diff. 12-13
Section Placement public du SICT	0.9	1.0	1.0	-0.1
Chefs ORP	4.8	4.8	4.8	=
Conseillers en personnel ORP (yc chefs de groupe)	82.1	78.9	81.5	+3.2
Personnel administratif ORP	32.7	32.6	24.8	+0.1
Total Placement public	120.5	117.3	112.1	+3.2
Section assurance-chômage SICT	4.5	4.7	6.4	-0.2
Section mesures du marché du travail, VS-link	6.4	6.2	6.2	+0.2
Services centraux SICT	10.2	9.7	11.2	+0.5
Total SICT	141.6	137.9	135.9	+3.7
Organisateurs de programmes d'emplois temporaires et semestres de motivation	115.5	108.3	116.6	+7.2
Collaborateurs du CIO financés par l'AC	14.9	13.6	13.6	+1.3
Bureau de la Collaboration interinstitutionnelle (CII)	0.3	0.3	-	=
Caisses de chômage (estimation) ²	66.6	64.3	65.9	+2.3
TOTAL ³	338.9	324.4	331.9	+14.5
Taux de chômage moyen en Valais	4%	3.5%	3.2%	+0.5 pt

Effectif du personnel engagé dans la gestion du chômage en Valais (Équivalents postes à plein temps au 31 décembre)

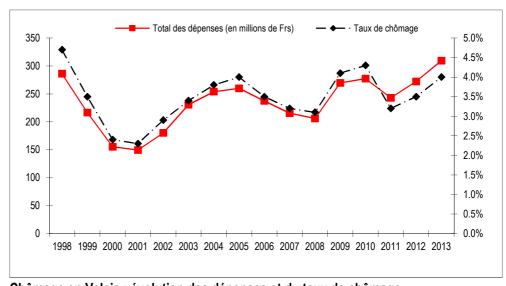
7.2 Dépenses et financements

Le montant total des dépenses affectées au chômage en Valais a progressé à 309.4 millions de Fr. (+13.7%). Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre de chômeurs (+15%).

Le montant total des dépenses affectées au chômage en Valais a augmenté à Fr. 309.4 millions en 2013, soit une progression de 37.2 millions ou +13.7%. Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre de chômeurs (+15%).

Le montant total des frais d'exploitation n'a progressé que de 3.2%, grâce notamment à une politique du personnel prudente. Le montant dépensé pour les mesures fédérales du marché du travail (MMT) a augmenté de 1.5% et celui relatif aux mesures cantonales a reculé de 2.5%.

Le montant total des indemnités versées par l'AC a augmenté de 16.9%, soit dans le même ordre de grandeur que la hausse du nombre de chômeurs.



Chômage en Valais : évolution des dépenses et du taux de chômage

		201	3			
Nature	Financement			T-4-1	2012	2011
	Dépenses	AC	FCE	Total		
Frais d'exploitation						
Frais d'exploitation des ORP, section placement public	16'326'269	16'326'269		16'326'269	15'931'925	15'650'148
Section Services centraux SICT, Communication/documentation	1'138'819	1'138'819		1'138'819	1'028'644	1'143'178
Collaboration interinstitutionnelle	62'488	62'488		62'488	94'534	55'390
Frais d'exploitation LMMT	1'009'020	1'009'020		1'009'020	933'766	957'389
Frais d'exploitation section AC	710'563	710'563		710'563	699'667	818'842
Caisses de chômage (estimation)	8'925'000	8'925'000		8'925'000	8'643'000	8'427'000
Fonds cantonal pour l'emploi (amortissements, frais d'administration et dépenses diverses)	61'044		61'044	61'044	65'975	73'553
Total frais d'exploitation	28'233'203	28'172'159	61'044	28'233'203	27'397'511	27'125'500
Mesures du marché du travail (MMT) Mesures fédérales						
Cours de perfectionnement et de reconversion	9'624'287	9'624'287		9'624'287	9'456'103	9'664'762
Emplois temporaires (y.c semo)	12'431'515	12'431'515		12'431'515	12'486'080	13'549'600
Allocations de formation	196'240	196'240		196'240	308'079	171'687
Allocations d'initiation au travail	2'130'829	2'130'829		2'130'829	1'781'427	1'411'430
Contributions frais de déplacement et de séjour	101'182	101'182		101'182	101'217	134'676
Participation cantonale au coût du fonds fédéral	101 102	-7'802'000	7'802'000	101 102	707217	101010
Total MMT fédérales	24'484'053	16'682'053	7'802'000	24'484'053	24'132'906	24'932'155
Mesures cantonales	21.101.000					
Contrats d'insertion professionnelle	5'929'524		5'929'524	5'929'524	6'147'481	6'300'309
Allocations cant. d'initiation au travail	233'755		233'755	233'755	23'7059	120'542
Autres mesures	241'000		241'000	241'000	196'550	634'844
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	17'301		17'301	17'301	19'605	7'949
Mesures supplémentaires de réinsertion prof.	21'000		21'000	21'000	10'330	5'740
Total MMT cantonales	6'442'580		6'442'580	6'442'580	6'611'025	7'069'384
Total mesures marché du travail	30'926'633	16'682'053	14'244'580	30'926'633	30'743'931	32'001'539
Indemnités						
Indemnités journalières	236'983'667	236'983'667		236'983'667	202'449'859	176'459'849
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	4'889'662	4'889'662		4'889'662	3'345'483	2'410'847
Indemnités en cas d'intempéries	5'523'973	5'523'973		5'523'973	7'066'545	3'761'760
Indemnités en cas d'insolvabilité	2'884'241	2'884'241		2'884'241	1'283'581	1'201'373
Total indemnités	250'281'543	250'281'543		250'281'543	214'145'468	183'833'829
TOTAL	309'441'379	295'135'755	14'305'624	309'441'379	272'286'910	242'960'868

Chômage 2013 en Valais : dépenses et financement (Situation au 10 mars 2014. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement).

8. Publications

La situation sur le marché du travail en Valais

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

Le bulletin statistique mensuel est disponible sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Chômage / Statistiques.

Communiqués pour les médias

La situation sur le marché du travail en Valais, publié chaque mois

Les communiqués pour les médias sont disponibles sur notre site Internet <u>www.vs.ch/sict</u> à la rubrique : A propos du Service / Publications.

Conférence de presse

Les conférences de presse sont disponibles sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : A propos du Service / Publications.

Publications de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

Les perspectives de l'emploi en Valais, Enquête auprès des entreprises valaisannes, OVE, 2013 Evolution du travail intérimaire/temporaire en Suisse romande, Version actualisée, chiffres 2012, ORTE, 2013 Les publications de l'OVE peuvent être téléchargées sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Chômage / Observatoire valaisan de l'emploi

9. Adresses utiles

SICT

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT).

Av. du Midi 7, 1950 Sion, <u>ww.vs.ch/sict</u> **2** 027 606 73 10, 墨 027 606 73 04 sict-diha@admin.vs.ch

ORP Martigny

Rue du Collège 5, 1920 Martigny
27 606 92 21,
027 606 92 22
07pmartigny@admin.vs.ch

ORP Sierre

Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre 2027 606 94 00, 2027 606 94 04 orpsierre@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice,

Rue du Coppet 2, 1870 Monthey 2 2027 606 92 50, 8 027 606 92 51 orpmonthey@admin.vs.ch

ORP Sion

RAV Oberwallis

Organisateurs d'emplois temporaires en Valais

ARSET

Association régionale de Sion emplois temporaires, région de Sion <u>www.ars-sion.ch</u>

COREM

Coordination régionale pour l'emploi, région de Sierre www.cms-sierre.ch

GETAC

Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale

<u>www.vs.ch/cch</u> rubrique : Démarches > Demandeurs de mesures d'emploi

OSEO

Œuvre Suisse d'entraide ouvrière, région de Sion www.oseo-vs.ch

CARITAS Valais

Région de Sion www.caritas-valais.ch

CRTO

Centre Régional Travail & Orientation, région de Monthey-St-Maurice www.crto.ch

OPRA

Oberwalliser Programm für Arbeitslose, région du Haut-Valais www.opra.ch

Trempl'intérim

Région de Martigny www.tremplinterim.ch

10. Définitions et abréviations

Quelques définitions

Assignation : instruction écrite donnée par l'office régional de placement (ORP) à un chômeur afin que celui-ci se présente auprès d'un employeur en vue d'accepter un emploi convenable ou qu'il participe à une mesure du marché du travail.

Chômeur : demandeur d'emploi qui s'annonce en recherche d'un emploi auprès de l'office du travail et qui est immédiatement disponible sur le marché de l'emploi.

Délai-cadre de cotisation : période de deux ans en principe qui précède le jour à partir duquel le demandeur d'emploi revendique l'indemnité de chômage. Cette période est déterminante pour fixer le droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Délai-cadre d'indemnisation : période de deux ans en principe, durant laquelle le chômeur a droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Demandeur d'emploi : toute personne qui s'annonce en recherche d'un emploi auprès de l'office du travail, avec ou sans droit à l'indemnité de chômage.

Indemnité de chômage (IC): indemnité journalière versée à un chômeur durant les jours ouvrables. La durée du droit dépend de l'âge de l'assuré et de la période de cotisation. L'assuré touche 260 indemnités journalières (IJ) au plus s'il justifie d'une période de cotisation de 12 mois au total. Il peut toucher 400 IJ au plus si la période de cotisation est de 18 mois au total. Il peut toucher 520 IJ au maximum si la période de cotisation est de 22 mois au moins et s'il est âgé de plus de 55 ans ou touche une rente d'invalidité correspondant à un taux d'invalidité d'au moins 40%. Les personnes âgées de moins de 25 ans qui n'ont pas d'obligation d'entretien envers des enfants ont droit à 200 IJ au plus. Les personnes libérées des conditions relatives à la période de cotisation ont droit à 90 IJ au plus (cf art. 27 LACI).

Mesure du marché du travail (MMT): mesure de formation, d'emploi ou autre mesure spécifique, financée par l'assurance-chômage en vue d'améliorer l'employabilité d'un chômeur et, de ce fait, favoriser et accélérer sa réinsertion professionnelle. Sont également considérées comme mesures du marché du travail les mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle telles que les AIT cantonales, les contributions cantonales aux frais de déplacement, ou les CIP.

PLASTA : système d'information permettant de traiter les données relatives au placement et à la statistique du marché du travail utilisé par les organes du service public de l'emploi.

Poste vacant : place de travail qu'un employeur annonce à l'office régional de placement comme étant à repourvoir

Liste des abréviations

AC Assurance-chômage

AIT Allocation d'initiation au travail

ALCP Accord sur la libre circulation des personnes
AELE Association européenne de libre-échange
AOST Association des offices suisses du travail

CII Collaboration interinstitutionnelle
CII Centre d'information et d'orientation

CIP Contrat cantonal d'insertion professionnelle

CTVS Commission tripartite cantonale valaisanne pour les mesures d'accompagnement

DEET Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

EPT Equivalents plein temps

IC Indemnité de chômage

FCE Fonds cantonal pour l'emploi

Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité

LEMC Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs

LOI cantonale sur l'intégration et l'aide sociale

LMMT Logistique des mesures du marché du travail

MMT Mesure du marché du travail
OFS Office fédéral de la statistique
ORP Office régional de placement

ORTE Observatoire romand et tessinois de l'emploi

OVE Observatoire valaisan de l'emploi
PET Programme d'emploi temporaire
PQF Programme cantonal de qualification

PIB Produit intérieur brut

RHT Réduction de l'horaire de travail SECO Secrétariat d'État à l'économie

SEMO Semestre de motivation
SCI Service de contrôle interne

SICT Service de l'industrie, du commerce et du travail

TRO Table ronde (CII)
UE Union Européenne

10.3. Liste des notes

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté du Liechtenstein, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie / UE 2 : Bulgarie et Roumanie

² Estimation basée sur le montant des prestations IC et MMT payées par les caisses de chômage valaisannes.

³ Dans ces postes ne sont pas inclus :

⁻ les préposés des offices communaux du travail

⁻ les formateurs financés par l'AC et employés par les organisateurs de cours